

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de l'action locale

Bureau de la Citoyenneté

Affaire suivie par : Mme Claude PEIGNIER

Tél. 03 83 34 25 71

Courriel: pref-dlpa@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Nancy, le

29 JAN. 2020

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle

à

- Mesdames et Messieurs les Maires du département de Meurthe-et-Moselle
- Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique
- Monsieur le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de Meurthe-et-Moselle
- En communication à Mme la sous-préfète de TOUL et à MM. les sous-préfets de BRIEY et de LUNEVILLE

Objet : Quête sur la voie publique – calendrier 2020

Vous trouverez, ci-joint, l'arrêté préfectoral relatif aux quêtes autorisées sur la voie publique pour l'année 2020, qui autorise les organismes qui y sont cités à quêter sur la voie publique aux dates mentionnées.

Je vous rappelle que la faculté est laissée aux maires d'autoriser des quêtes sur la voie publique du territoire de leur commune, à des dates autres que celles visées dans ce calendrier. Ces autorisations ne peuvent être accordées qu'aux organismes répondant aux critères de l'article 3 de la loi 91-772 du 7 août 1991, et doivent prendre la forme d'un arrêté municipal d'autorisation.

Si la quête a lieu sur un territoire plus étendu que celui de la commune, l'acte sera pris par l'administration préfectorale.

Les personnes non habilitées et surprises à quêter par les forces de l'ordre devront être verbalisées pour infraction à l'arrêté préfectoral du 8 novembre 1950 portant interdiction générale de quêter sur la voie publique.

Je vous informe par ailleurs que l'Œuvre du Bleuet de France a souhaité remplacer la date initialement prévue du 13 juillet 2020 par celle du 11 mars 2020. Cette demande s'inscrit dans le cadre de la journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme du 11 mars qui va marquer un temps commémoratif important pour le pays dès 2020, l'Œuvre du Bleuet de France soutenant également les victimes d'acte de terrorisme.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire à ce sujet.

Le Préfet, Pour le préfet et par délégation, la secrétaire/générale,

Marie-Blanche BERNARD



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de l'action locale

Bureau de la Citoyenneté

ARRETE PREFECTORAL PORTANT INTERDICTION PERMANENTE DES QUETES SUR LA VOIE PUBLIQUE

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles L 2212-2 et L 2215-1 du code général des collectivités territoriales modifiés ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée, relative au contrat d'association ;

Vu la loi n° 91-772 du 7 août 1991 modifiée relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 modifié relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 novembre 1950 portant interdiction générale de quêter sur la voie publique ;

Vu la circulaire n°INT/A/99/00225/C portant application des dispositions de la loi n° 91/772 du 7 août 1991 relative notamment au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique et au rôle des préfectures dans la mise en œuvre de ce dispositif ;

Vu le calendrier fixant les journées nationales de quêtes sur la voie publique pour l'année 2020, transmis par le ministère de l'Intérieur ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRETE:

<u>ARTICLE 1er</u> – Les journées nationales de quêtes sur la voie publique pour l'année 2020 sont fixées selon le calendrier joint en annexe ;

.../...

ARTICLE 2 – Seuls les œuvres et organismes désignés par les départements ministériels qui exercent sur eux un pouvoir de tutelle, peuvent être autorisés à participer aux opérations de collectes, dans le cadre des journées qui leur sont dévolues.

ARTICLE 3 - Les quêtes ne peuvent avoir lieu qu'aux dates prévues à l'article 1 du présent arrêté. Sont toutefois autorisées les quêtes effectuées la veille du jour fixé, lorsque ce jour est un dimanche.

<u>ARTICLE 4</u> – Les personnes habilitées à quêter doivent porter, d'une façon ostensible, une carte indiquant l'œuvre au profit de laquelle elles collectent des fonds et la date de la quête. Cette carte n'est valable que pour la durée de la quête autorisée ; elle doit être visée par l'autorité préfectorale ;

<u>ARTICLE 5</u> — La secrétaire générale de la préfecture, les sous-préfets, les maires, le commandant du groupement de gendarmerie de Meurthe et Moselle, le directeur départemental de la sécurité publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Fait à Nancy, le 2 9 JAN. 2020

Le préfet,

pour le préfet et par délégation, la secrétaire générale

Marie-Blanche BERNARD

Calendrier des journées nationales de quêtes sur la voie publique de l'année 2020

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Lundi 6 janvier au dimanche 16 février Avec quête le 15 février	Campagne de solidarité « L'école est un droit, les vacances aussi »	La jeunesse au plein air
Vendredi 24 janvier au dimanche 26 janvier Avec quête tous les jours	Journée mondiale des lépreux	Fondation Raoul Follereau
Vendredi 24 janvier au dimanche 26 janvier Avec quête tous les jours	Journée mondiale des lépreux	Œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte
Vendredi 6 mars au dimanche 17 mai Avec quête: Les 28 mars, 29 mars, 4 avril, 5 avril, et 16 mai.	Opération « Nez pour Sourire » organisée avec Ampli-Mutuelle	LE RIRE MEDECIN
Lundi 2 mars au dimanche 8 mars Avec quête les 7 et 8 mars	Semaine nationale des personnes handicapées physiques (SNPH)	APF FRANCE HANDICAP
Lundi 09 mars au dimanche 15 mars Avec quête tous les jours	Semaine nationale des personnes handicapées physiques (SNPH)	Œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte
Lundi 16 mars au dimanche 22 mars Avec quête les 21 et 22 mars	Semaine nationale de lutte contre le cancer	Ligue nationale contre le cancer
Lundi 30 mars au dimanche 12 avril Avec quête tous les jours	Sidaction multimédias 2020 et Animations régionales	SIDACTION
Lundi 4 mai au dimanche 10 mai Avec quête tous les jours	Campagne de l'Œuvre Nationale du Bleuet de France	Œuvre Nationale du Bleuet de France
Lundi 11 mai au dimanche 17 mai Avec quête tous les jours	Semaine nationale du Refuge (journées nationales contre l'homophobie et la transphobie)	Le Refuge

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Samedi 6 juin au dimanche 14 juin Avec quête tous les jours	Journées nationales de la Croix Rouge Française	La Croix Rouge Française
Lundi 1er au dimanche 7 juin Avec quête les 6 et 7 juin	Semaine nationale de la famille	Union nationale des associations familiales (U.N.A.F.)
Lundi 18 mai au dimanche 31 mai Avec quête les 30 et 31 mai	Aide au départ en vacances des enfants et des jeunes	Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (U.F.C.V.)
Samedi 3 juin au dimanche 7 juin Avec quêtes tous les jours	Journées nationales contre la leucémie	Association Cent pour Sang la Vie
Dimanche 14 juin et lundi 15 juin Avec quête tous les jours	Agir pour une Terre Solidaire	CCFD-Terre Solidaire
Lundi 15 juin au dimanche 28 juin Avec quête tous les jours	Journée mondiale de lutte contre la SLA du 21 juin	Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique
Lundi 13 juillet au mardi 14 juillet Avec quête tous les jours	Campagne de l'Œuvre Nationale du Bleuet de France (Pour le chevauchement avec la Fondation M. De Lattre : accord préalable)	Œuvre Nationale du Bleuet de France
Lundi 13 juillet au mardi 14 juillet Avec quête tous les jours	Fondation Maréchal de Lattre	Fondation Maréchal de Lattre
Samedi 19 septembre au dimanche 27 septembre Avec quête les 19, 20 et 21 septembre	Campagne nationale de sensibilisation du public à la maladie d'Alzheimer (21 septembre journée mondiale Alzheimer)	France Alzheimer
Samedi 3 octobre au dimanche 4 octobre Avec quête tous les jours	Journées nationales des associations de personnes aveugles et malvoyantes	Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA)